

## **GERANT**

BANQUE CANTONALE VAUDOISE  
Prévoyance Entreprises  
Case postale 300  
1001 LAUSANNE  
Tél. : 021/212.26.38  
Fax : 021/212.25.88  
[WWW.FISP.CH](http://WWW.FISP.CH)

# **RAPPORT DE GESTION POUR L'EXERCICE 2002 (18E EXERCICE)**

---

## **ACTIVITES 2002**

L'année 2002 n'a pas vu la reprise escomptée des marchés financiers. Les mauvaises performances des bourses suisses et étrangères perdurent depuis trois années. Les conséquences de cette crise économique ont un impact important sur les caisses de pensions. Preuve en est, la polémique qui a embrasé le monde politique suisse et qui a abouti à la décision du Conseil fédéral d'abaisser le taux minimal de capitalisation des avoirs des caisses de pensions de 4% à 3.25% dès le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

La FISP n'a pas échappé au marasme financier, néanmoins le Conseil de fondation a décidé d'octroyer le taux d'intérêt garanti de 4.5% sur les avoirs des assurés au 31 décembre 2002. Nous espérons vivement que ces prochaines années verront une reprise économique soutenue et que nous pourrons ainsi retrouver le même niveau de rémunération que par le passé.

Pendant l'année 2002, le Conseil de fondation s'est consacré à quelques modifications réglementaires. Les plus marquantes étant la diminution des rentes d'invalidité assurées dès le 1<sup>er</sup> janvier 2003 ainsi que la modification de l'âge d'entrée dans le plan de retraite dès 25 ans. Ce nouvel âge d'entrée ne s'applique toutefois qu'aux personnes nouvellement affiliées dès le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Soucieux d'offrir un niveau d'information à la pointe du progrès, le Conseil de fondation a créé un groupe de travail qui s'est attaché à la réalisation d'un site Internet dédié à nos assurés. Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2003, le site [www.fisp.ch](http://www.fisp.ch) répond à toutes les questions que peuvent se poser les assurés, soit en direct, soit par l'intermédiaire d'e-mail.

## ORGANES DE LA FONDATION

Les organes statutaires de la Fondation sont :

- L'Assemblée des Délégués, constituée d'un représentant de l'employeur et d'un représentant des assurés pour chaque établissement affilié.
- Le Conseil de fondation, élu par l'Assemblée des Délégués, constitué de quatre représentants des employeurs et de quatre représentants des assurés.

L'assemblée des Délégués, qui s'est réunie le 19 juin 2002, a pris connaissance des comptes de l'exercice précédent et a élu Mme Marie-Claude Rouge comme représentante des assurés. Au 31 décembre 2002, le Conseil de fondation était composé des personnes suivantes :

### Président

M. Roger PAULI  
Directeur général  
Hôpital de l'Enfance de Lausanne  
délégué "employeurs"

### Vice-Président (depuis le 01.02.02)

M. Yves VINCKE  
Physiothérapeute  
Centre Hospitalier Yverdon Chamblon – CHYC, site d'Yverdon  
délégué "assurés"

### Membres

M. Jean-Pierre BUTTY  
Directeur administratif  
Hôpital Riviera, site de Montreux  
délégué "employeurs"

M. François CHAPUISAT  
Directeur général  
Ensemble Hospitalier de la Côte - EHC  
délégué "employeurs"

Mme Suzanne OPPLIGER  
Technicienne en radiologie  
Hôpital Riviera, site de Montreux  
déléguée "assurés"

Mme Marie-Claude ROUGE  
Cheffe de projet  
Association d'Informatique des Etablissements Sanitaires Vaudois  
déléguée "assurés"

M. Jean-Charles PACCOLAT  
délégué "employeurs"  
Directeur général  
Les Blanchisseries Générales LBG SA  
à Chailly s/Montreux et Yverdon-les-Bains

M. Pierre WIDMER  
Responsable du service radiologie  
Hôpital Orthopédique de la Suisse Romande  
délégué "assurés"

## **CONTROLE ET MANDAT DE GESTION**

Les organes de contrôle de la Fondation sont :

- La fiduciaire OFISA à Lausanne, chargée de vérifier la gestion, les comptes et le placement de la fortune.
- La société PREVISTA PREVOYANCE SA à Pully, en qualité d'expert en prévoyance professionnelle.

La gestion administrative de la Fondation est confiée à la Banque Cantonale Vaudoise, service de la prévoyance entreprises. Le gérant assume le calcul et le paiement des prestations en cas de vieillesse, de décès ou d'invalidité ainsi que les prestations de libre passage lors de la sortie d'assurés.

Pour tout renseignement, les assurés peuvent s'adresser à :

Fondation Interprofessionnelle Sanitaire de Prévoyance - FISP  
p.a. BANQUE CANTONALE VAUDOISE  
Case postale 300  
1001 LAUSANNE

Tél. : 021/212.26.38

Fax : 021/212.25.88

[www.fisp.ch](http://www.fisp.ch)

Chaque année, de nombreuses informations sont fournies aux assurés qui les souhaitent, tant sur des points d'interprétation réglementaire que sur leur situation particulière de prévoyance.

Des séances d'informations sur le système de prévoyance de la FISP sont également données dans les établissements qui les demandent. Elles rencontrent un écho très favorable parmi les assurés et permettent à chacun d'obtenir des éclaircissements et des réponses aux nombreuses questions induites par le domaine complexe de la prévoyance.

## **CONSEIL DE FONDATION**

Au cours de l'exercice 2002, le Conseil de fondation s'est réuni à 6 reprises. Il a suivi l'évolution de la législation et de la jurisprudence en matière de prévoyance professionnelle, a ratifié les stratégies du placement des avoirs de la Fondation et a traité un certain nombre de cas particuliers de demandes d'assurés. En dehors de ces tâches usuelles, le Conseil a consacré son temps aux activités suivantes :

- § suivi des travaux de la Conférence de concertation des ressources humaines et groupe de travail sur la prévoyance professionnelle
- § étudié la possibilité de restructurer et renforcer son patrimoine immobilier (la concrétisation de ce projet a vu le jour début 2003)<sup>2</sup>
- § création d'un site internet
- § suivi de la situation des actifs de la fondation en relation avec l'année boursière catastrophique et étude des mesures éventuelles à prendre

Le comité de placement qui a tenu 12 séances avec les représentants des banques, est chargé de la politique d'investissement des capitaux de la Fondation. L'évolution des bourses nécessite parfois des prises de décisions plus fréquentes. Pour cette raison, le

comité de placement a institué un processus de décisions par voie téléphonique. Il est évident qu'avec la volatilité actuelle des bourses, ce processus a été utilisé à maintes reprises.

Au niveau immobilier, aucun nouvel achat n'est survenu au cours de l'année sous revue. Toutefois, des investissements ont été effectués sous forme de fonds de placement immobiliers. Le Conseil a initié une réflexion sur cette classe d'actifs qui a abouti au début de l'année 2003 à la création d'une commission immobilière chargée de renforcer le patrimoine immobilier.

## **EFFECTIF**

A l'issue de cet exercice, le nombre d'établissements affiliés est de 27. Ils sont les suivants :

- Agence pour la Promotion et l'Evaluation de la Qualité, Prilly
- Association d'Informatique des Etablissements Sanitaires Vaudois, Prilly
- Association de Soins Coordinés de la Riviera, Vevey
- Centrale d'Achats des Etablissements Sanitaires Vaudois, Crissier
- Centre Hospitalier Yverdon-Chamblon, Yverdon-les-Bains
- Centre de soins et de santé communautaire du balcon du Jura Vaudois, Ste-Croix
- Ecole d'Infirmiers/ères de l'Institution des Diaconesses de St-Loup, Pompaples
- Ensemble Hospitalier de la Côte, Hôpitaux d'Aubonne, de Gilly et de Morges, Morges
- Fédération des Hôpitaux Vaudois, Prilly
- Fondation Rive-Neuve, Villeneuve
- Groupement Hospitalier de L'Ouest Lémanique SA, Nyon
- Hôpital du Chablais, Aigle
- Hôpital de l'Enfance, Lausanne
- Hôpital de Lavaux, Cully
- Hôpital Riviera, Montreux
- Hôpital Orthopédique de la Suisse romande, Lausanne
- Hôpital Intercantonal de la Broye, site de Payerne
- Hôpital du Pays-d'Enhaut, Château d'Oex
- Institution des Diaconesses de St-Loup, Pompaples
- ISS Hospital Services SA, Carouge
- LBG Hôtels Services SA, Chailly s/Montreux
- L'EMS Oasis – Association de l'Hôpital du District de Moudon, Moudon
- Les Blanchisseries Générales LBG SA, Chailly s/Montreux
- Pharmacie Centrale des Hôpitaux du Nord Vaudois et de la Broye, Yverdon-les-Bains
- ResHo, Réseau de Soins Hospitaliers, St-Loup-Orbe-La Vallée, Pompaples
- Résidence Grande Fontaine, Bex
- S.A. d'Informatique des Etablissements Sanitaires, Prilly

Il est réjouissant de constater qu'au 31 décembre 2002, la Fondation compte 4'794 assurés actifs soit 252 de plus qu'au 31 décembre 2001 (+ 5.55%).

## PRESTATIONS

La Fondation verse les rentes suivantes :

	<i>Au 1<sup>er</sup> janvier 2003 Fr.</i>	<i>Au 1<sup>er</sup> janvier 2002 Fr.</i>	<i>En %</i>
Rentes de retraite	3'043'680	2'487'312	22.37%
Rentes d'invalidité	2'801'568	2'368'476	18.29%
Rentes de conjoint survivant	350'388	327'300	7.05%
Rentes d'enfants	308'196	286'284	7.65%
Rentes totales en cours	6'503'832	5'469'372	18.91%

Au 1<sup>er</sup> janvier 2003, nous comptons 717 bénéficiaires de rentes, en augmentation de 9.97% par rapport à l'année précédente.

De plus, les capitaux suivants ont également été octroyés :

	<i>2002 Fr.</i>	<i>2001 Fr.</i>
Capitaux-décès	189'327	98'752
Capitaux de retraite	3'250'978	1'675'027

Les capitaux-décès octroyés subissent de grandes fluctuations d'une année à l'autre, ce qui est tout à fait normal. Par contre, depuis l'introduction du droit de prélever son capital en lieu et place de recevoir sa retraite sous forme de rentes, on constate une augmentation constante (+ 94.1% en 2002) de cette facilité.

## COMPTES

Les cotisations versées par les assurés et les employeurs s'élèvent à Fr. 41'465'357.30 soit une augmentation de 8.5% par rapport à l'exercice précédent. La gestion de la fortune a dégagé une perte nette de Fr. 70'787'813.24.

Cette perte nette se subdivise comme suit :

- revenus ordinaires des placements :	Fr.	14'258'302.91
- pertes nettes sur ventes de titres :	Fr.	(161'843.60)
- moins-values nettes non réalisées :	Fr.	(84'884'272.55)

Pour compenser les pertes engendrées, un montant de Fr. 13'700'000.-- a été prélevé sur les provisions créées à cet effet.

## **BILAN TECHNIQUE**

Un bilan technique a été établi au 31 décembre 2002.

Le taux de rémunération des capitaux individuels en 2002 a été de 4.5%, soit 0.5% de plus que le taux légal et égal au taux garanti réglementairement. Il est à relever qu'en raison d'une année boursière encore plus défavorable que la précédente, le Conseil de fondation a dû prendre la décision de baisser le taux d'intérêt garanti à 3.25% dès le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Il existe un découvert technique qui donne à la Fondation un taux de couverture de 90.1% (100.6% au 01.01.2002).

Dans son rapport, Prevista Prévoyance SA (expert de la Fondation) conclut que la situation actuelle n'exige pas de mesures immédiates, mais que son évolution doit faire l'objet d'une attention toute particulière.

## **CONCLUSION**

Si l'année boursière s'est montrée particulièrement défavorable, elle l'a été pour l'ensemble des institutions de prévoyance. On estime que près de 70% des caisses de pensions se trouvent en déficit technique. Le Conseil fédéral va probablement édicter un arrêté urgent permettant aux caisses de pensions de prendre des mesures d'assainissement. Toutefois, il est indispensable que les marchés financiers se ressaisissent et offrent des rendements permettant non seulement de couvrir la rémunération des capitaux mais également la reconstitution des réserves largement mises à contribution ces deux dernières années.

Nous tenons à relever que la situation de la FISP est délicate et que le Conseil se soucie de prendre toutes les mesures nécessaires à recouvrer un degré de couverture supérieur à 100%.

Nous profitons de la présente pour remercier toutes celles et tous ceux qui oeuvrent pour offrir aux assurés une prévoyance performante apte à répondre à leurs attentes.

### **POUR LE CONSEIL DE FONDATION**

Le président  
R. Pauli

Le vice-président  
Y. Vincke

Lausanne, le 2 juin 2003 - FRL/Bsd